



**DEROULEMENT
ET
REGLEMENT ADMINISTRATIF**

**Compétition Régionale Technique
des Arts Martiaux Vietnamiens
des Pays de la Loire**

Cette manifestation se déroulera le samedi 13 janvier 2024 de 9h00 à 17h30 au complexe sportif du Pontreau 385 Boulevard Joseph Vincent 44150 Ancenis – Saint Géréon.

Déroulement de la Compétition

- 8h00 Accueil des compétiteurs, juges et arbitres.
- 8h30 Réunion du corps arbitral.
- 9h00 Cérémonie d'ouverture avec la présentation des responsables du comité départemental suivi du salut général.
- 9h15 Echauffement des compétiteurs.
- 9h30 Epreuves techniques mains nues (Baï Quyên) de Pupilles à vétérans.
- 12h00 Pause repas (Bar et Sandwichs sur place).
- 13h30 Epreuves techniques armes (Baï Vu Khi).
- 15h00 Epreuves par équipes (Song Luyên) 2 équipes par club seront admises.
- 16h30 Photos avec tous les compétiteurs en Kimono, les juges, arbitres, responsables de la ligue régionale des pays de la Loire de karaté et disciplines associées, responsables des clubs ainsi que les élus de la mairie de la ville d'Ancenis.
- 16h45 Remise des récompenses.
- 17h30 Cérémonie de fermeture avec le Salut Général.

Le déroulement de la compétition reste provisoire, en fonction du nombre de participants inscrits. L'organisateur se réserve le droit de le modifier afin de préserver le bon fonctionnement.

Règlement Administratif

Les conditions d'inscriptions :

La compétition est ouverte uniquement aux clubs affiliés à la F.F. KARATÉ et Disciplines Associées.

Pour participer à la compétition, les compétiteurs doivent être âgés de 8 ans et au minimum une licence FFKDA pour l'épreuve Baï Quyen et de deux licences pour les autres épreuves.

Le responsable du club doit avoir en sa possession le jour de la compétition :

- Les licences 2023-2024 ou l'attestation de licence FFKDA.
- Les passeports sportifs AMV FFKDA.
- Les autorisations parentales obligatoires pour les mineurs qui doivent être datées et signées par le représentant légal et remis au responsable de l'organisation avant la compétition. (Utiliser le document en annexe).

Chaque club ou école a la possibilité d'amener son drapeau, fanion ou emblème, et c'est avec grand plaisir qu'ils seront accrochés pendant la compétition. Les mascottes sont autorisées lors de la remise des récompenses.

Tenue des compétiteurs :

- Tous les compétiteurs doivent se présenter avec une tenue correcte Vo Phuc (Kimono) sous peine d'exclusion de la compétition.
- La veste à manche longue qui ne doit pas dépasser le pli du poignet et au moins recouvrir la moitié de l'avant bras.
- L'écusson du club doit apparaître devant sur le côté gauche.
- Les compétiteurs se présentent sur les tatamis, vêtus d'une tenue propre.
Pas de bijoux, montre, collier, piercing visible ou non visible (sous peine de disqualification immédiate).

Consigne de sécurité et d'hygiène :

- Pas de compétition pour les personnes ayant une blessure risquant de s'ouvrir ou présentant des plaies ou infections cutanées visibles ou cachées par la tenue.
- Les ongles des mains et de pieds seront propres et coupés.
- Les compétiteurs ayant les cheveux longs devront les maintenir avec un élastique.

Règlement Administratif

La tenue vestimentaire des juges :

- Tenue correcte ou kimono avec ceinture fédérale.
- Des chaussettes noires et des chaussons d'arbitrage noirs.

Protocole de présentation :

- Le candidat salue le tapis avant d'y pénétrer.
- Il se place au centre du tapis et attend les ordres du jury.
- Salut le jury avant de débiter.
- A l'issue de sa prestation, le candidat attend le signal du jury avant de se retirer.
- Il salue le jury avant de quitter le tapis.

L'entrée est gratuite (accompagnateurs et public).
Buvette et Sandwichs sur place.

Contact et informations :

Responsable de la compétition

[Franck Houssais](#)

Tel : 06 02 23 15 38

email : houssaisfranck@orange.fr

Adresse et coordonnées du complexe sportif :

Complexe sportif du Pontreau 385 Boulevard Joseph Vincent 44150 Ancenis / St Géréon.

Au plaisir de vous accueillir à cette compétition, nous vous donnons rendez-vous samedi 13 janvier 2024.